

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la BATIE-NEUVE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire – Joël BONNAFFOUX.

Membres en exercices : 18

Date de convocation : 07/12/2009

Membres présents : 13

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membres absents : 0

Membre ayant donné pouvoir : Alain GOYET à Bernard VALLANTIN, Marie- Noëlle BINET à Jean-Pierre BONNET, Maxime DORE à Joël BONNAFFOUX, Nathalie De CABANOUX à Mylène SEIMANDO, Liliane ACHARD à Alain DE SANTINI.

Présents : BONNAFFOUX Joël, BAILLE Juliette, BOISSET Benjamin, BONNET Jean-Pierre, BREARD Jean-Philippe, COLLETTE Paul, DE SANTINI Alain, DUBOS Alain, SARRAZIN Sylvie, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine, VALLANTIN Bernard, ZANNA Philippe.

Le directeur général des services : Christian CONTRUCCI

A été élue secrétaire de séance : SEIMANDO Mylène.

Monsieur le Maire commence la séance par un hommage à Mr Louis EYMARD, disparu dans la semaine, et qui a travaillé pour la commune durant de nombreuses années.

Joël BONNAFFOUX propose ensuite que l'on approuve les plusieurs Procès Verbaux :

- 14 septembre : une faute de frappe est à corriger page 3. Le conseil approuve à l'unanimité.
- 12 octobre : Le conseil approuve à l'unanimité.
- 16 octobre : Le nom de la secrétaire de séance est à modifier en dernière page. Paul COLLETTE revient sur des chiffres qui n'ont pas été annoncés en commission. Monsieur le Maire procède au vote avec 2 Contres, 3 Abstentions, 13 Pours.
- 23 octobre : Le conseil approuve à l'unanimité.

Jean-Philippe BREARD demande s'il est possible d'informer la Poste, de l'état dans lequel sont arrivées les enveloppes de convocation du Conseil Municipal.

Bernard VALLANTIN demande s'il est possible de signer le registre des délibérations en dehors du conseil. Monsieur le Maire répond que le registre est à disposition et que les conseillers peuvent le consulter quand ils le souhaitent.

Joël BONNAFFOUX présente au conseil Christian CONTRUCCI comme Directeur Général des Services. Mr CONTRUCCI explique aux membres du conseil toutes les tâches qu'il a à sa charge.

Monsieur le Maire précise que les services de la mairie sont en train d'être restructurés.

Joël BONNAFFOUX donne ensuite la parole à Alain DE SANTINI pour faire un point sur le POS/PLU.

Une réunion a eu lieu le 16/12/09 qui a permis de fixer certains objectifs de la commune. 4 réunions avec Monsieur ESTRANGIN ont permis d'analyser les points positifs et négatifs avec l'évocation de quelques objectifs.

Ces questions seront abordées en Conseil Municipal le 13 Janvier 2010 qui sera suivi d'une réunion publique à la salle des fêtes le 3 février 2010 à 18h30.

Alain DE SANTINI rajoute que le PLU pourrait être opérationnel vers la fin 2010 compte tenu de tous les délais administratifs à respecter.

DELIBERATIONS :

1. Demande de subvention complémentaire pour la STEP qui annule et remplace la délibération du 14/09/2009. Le montant estimatif du projet de la création d'une nouvelle station roseaux s'élève à 1.7 M € (études comprises).

Philippe ZANNA comprend par cette délibération, que le projet sur Gap ne sera pas adopté. Christian CONTRUCCI rappelle que cette délibération a déjà été votée et que celle-ci ne fait que la remplacer.

Jean-Philippe BREARD explique qu'il a fait une petite enquête et que les gens préfèrent aller sur GAP. De plus, le terrain pour la station roseaux n'est pas bon, l'accès difficile...

Monsieur le Maire répond que tout est pris en compte dans le marché.

Paul Collette revient sur le fait d'avoir avancé sur ce projet malgré tous les problèmes. Alain DE SANTINI rappelle qu'il n'y avait pas d'autre possibilité puisque La Rochette refusait la traversée de son territoire.

Joël BONNAFFOUX nous donne quelques chiffres pour le raccordement sur GAP : de 1.7 M à 1.8 M € selon le bureau d'étude GINGER, le long de la nationale et jusqu'à « Grisoie ».

Benjamin BOISSET précise également plusieurs choses :

- Si l'on change de projet, les subventions acquises seraient perdues
- A l'époque, le choix de la station écologique s'est également fait car le coût de l'entretien est moins onéreux,
- Le coût d'exploitation sur Gap est mal connu alors que la station roseaux peut accueillir des eaux parasites puisqu'elle est prévue pour 2500 habitants alors que seulement 1500 seront raccordés,
- Pour le raccordement sur Gap, il faut penser à la taxe Carbonne, au nettoyage des tuyaux et aussi aux boues toxiques.

Monsieur le Maire précise que si l'on choisi d'aller se raccorder sur Gap, on repart pour au minimum trois ans, car il faut refaire toutes les demandes de subventions.

Jean-Pierre BONNET revient sur le fait que la délibération porte sur le différentiel des travaux c'est-à-dire 400 000€ (la STEP était estimé à 1.100M €, il est maintenant de 1.7 M €).

Le conseil approuve la demande de subvention complémentaire à l'unanimité.

Jean-Pierre BONNET explique au conseil qu'il a rencontré des gens de la STEP de Gap concernant l'évacuation de nos boues (Station actuelle). Cette rencontre a permis de négocier chaque visite à 200€ (20€ la tonne + le prix du camion). Une négociation à la baisse, est en cours si les visites se font plus fréquentes. Ceci permettrait de diminuer le coût d'exploitation d'un tiers.

2. Demande de subvention pour la réfection du réseau d'eau potable des Oddouls et des Aubins.

Monsieur le Maire précise que le montant de ces travaux est de 627 000 € répartis sur plusieurs tranches. En effet, le réseau actuel à une cinquantaine d'années, les bornes incendies ne sont pas aux normes. Il faut donc refaire le réseau (3 km) et faire un périmètre de sécurité autour du réservoir.

Tous ces travaux se feront en coordination avec le SIE. La subvention demandée s'élève à 80%

Philippe ZANNA rappelle qu'il faut penser à l'éclairage public.

Le conseil approuve à l'unanimité.

3. Demande de subvention pour l'assainissement des Granes et des Carles. Ces travaux se feront en deux tranches également. Le montant de ces travaux est de 395 000 € dont environ 110 000 € pour les Granes avec un taux de subvention demandé d'environ 80%.

Le Directeur Général rappelle que la durée de validité concernant l'attribution des subventions est généralement de 3 à 5 ans et que les financements doivent être lancés dès que les études de faisabilité sont terminées.

Le conseil approuve à l'unanimité.

4. Cette délibération concerne l'avenant au Contrat de maîtrise d'œuvre de GINGER relatif à l'assainissement. Joël BONNAFFOUX souligne que le montant de l'avenant s'élève à 16 650 €HT et que la CAO a donné un avis favorable.

Le conseil approuve à l'unanimité.

5. Demande de subvention (annule et remplace) concernant la mise aux normes du système d'assainissement d'un montant de 726 320 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

6. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse. Christine SPOZIO rappelle que c'est un contrat qui lie la commune et la Caisse d'allocation Familiale concernant l'admission des enfants de 3 à 12 ans La commune s'engage à respecter un certain taux d'occupation et en contrepartie la CAF s'engage à reverser une subvention. Cette délibération autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de renouvellement, pour une durée de 3 ans, avec la possibilité de faire des avenants.

Le conseil approuve à l'unanimité.

7. Une délibération avait été prise le 31/08/09 sur le lancement d'une consultation auprès de 3 architectes concernant le projet d'agrandissement du groupe scolaire. Monsieur le Maire précise que la CAO s'est réuni en choisissant le moins disant et propose au conseil d'entériner la décision de la CAO. L'architecte choisi est donc Monsieur LAULAU de Chorges. Le conseil approuve le choix du maître d'œuvre à l'unanimité.

Bernard VALLANTIN revient sur le fait qu'il est important de discuter des projets en amont. Le Directeur Général des Services précise qu'avec cette délibération, le conseil choisit un maître d'œuvre et que c'est à partir de ce moment là que les élus, les instituteurs et l'architecte vont travailler ensemble sur ce projet. L'esquisse présentée a permis d'évaluer le coût estimatif des travaux de façon à pouvoir demander une subvention.

8. Demande de subvention pour l'agrandissement du groupe scolaire pour un montant maximum de 514000 euros HT avec un taux de subvention escompté à environ 80 %.

Jean Philippe BREARD souligne que Madame CHESNEL (institutrice) a rappelé en commission que le plus ancien des bâtiments donne des signes de faiblesse et que dans quelques temps de gros travaux de rénovation seront nécessaires.

Jean-Pierre BONNET informe également le conseil qu'une entreprise spécialisée dans le traitement du bois va intervenir sur ce même bâtiment pour un coût de 5 872 €. En fonction des dégâts, il faut envisager l'intervention d'un charpentier pour consolider ce qui est abimé.

Le conseil approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

9. Convention vente de matériel entre le département et la commune. Cette délibération autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant l'acquisition d'un véhicule de type «Latil » pour 1 200 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

10. Convention de déneigement avec Monsieur André MARTIN. Cette convention est uniquement à la demande et pour les endroits inaccessibles aux engins. Cette prestation s'élève à 40 € de l'heure.

Le conseil approuve à l'unanimité.

11. Création d'un poste d'agent de maîtrise pour l'employé communal Monsieur Jean-Charles OLMO. Monsieur le Maire explique au conseil que cet employé a plus de 20 ans d'ancienneté et qu'il s'agit d'une reconnaissance de son travail. Joël BONNAFFOUX précise que la centre de gestion (CTP) a donné son accord.

Le conseil approuve à l'unanimité.

12. Convention de mise à disposition de Monsieur TYTECA avec le centre de gestion pour un contrôle sanitaire au niveau de la cantine. Le conseil approuve à l'unanimité.
13. Modalité de rémunération des astreintes de déneigement. Jean-Pierre BONNET rappelle que les astreintes ont débutées le 4 décembre et se poursuivent jusqu'à fin Mars. Elles mobilisent 2 agents par weekend (8 employés en roulement) du vendredi 16h au lundi 7h30. L'indemnité est de 109 €. Le conseil approuve à l'unanimité.
Monsieur le Maire profite pour remercier les employés communaux (en particulier Philippe Marseille) pour le travail remarquable qu'ils ont réalisé pour remettre en état l'engin de déneigement.
Sylvie SARRAZIN soulève le problème de la pollution engendrée par le sel. Jean-Pierre BONNET précise que l'on mélange le sel avec du gravier (30% contre 70 %).
14. Adhésion année 2010 à l'Association Régionale pour le fleurissement et l'embellissement du cadre de vie. Monsieur le Maire précise que cette association organise des réunions pour donner des conseils sur l'embellissement des communes et que l'adhésion est de 109 € pour l'année.
Le conseil approuve à l'unanimité.
Jean-Pierre BONNET informe le conseil que le mardi 22/12/09 à 14h00, le projet du rond point sera présenté.
15. Décision modificatives budgétaires.
Le conseil approuve à l'unanimité.
16. Création de 2 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe pour Danièle NICOLAS et Yvelise FOUGEREUX : Le conseil approuve à l'unanimité.
17. Modification des taux du contrat de prévoyance collective maintien du salaire. Monsieur le Maire précise simplement que le taux des mutuelles augmente.
Le conseil approuve à l'unanimité.
18. Subvention pour le groupe scolaire de la Tour pour les spectacles de Noël. Monsieur le Maire propose de verser 230 € pour chaque coopérative scolaire.
Le conseil approuve à l'unanimité.
19. Aide aux familles pour le voyage de Paris. Christine SPOZIO explique au conseil que les élèves du 3^{ème} cycle de l'école ont effectué un voyage scolaire à Paris début décembre. 3 Familles ont fait appel au CCASS pour les aider à financer ce voyage. Les membres du CCASS ont délibéré pour une aide supplémentaire aux voyages scolaires pour un montant de 90 €/famille.
Le conseil approuve à l'unanimité.

Question diverses :

Paul COLLETTE rappelle à Alain DE SANTINI qu'il faut faire très attention lors des échanges de terrains. Alain DE SANTINI explique qu'il propose aux propriétaires l'échange de parcelles gratuitement à condition qu'ils prennent en charge les frais de géomètre et de notaire.

Paul COLLETTE informe le conseil qu'un panneau « démolir » a été mis en place par la SNCF sur l'ancienne Gare.

Bernard VALLANTIN demande :

- s'il faut prévoir de nommer les rues pour 2010. Monsieur le Maire répond qu'il faut chiffrer le coût de l'opération pour demander une subvention.
- Si l'on a des nouvelles concernant la place en face la Pharmacie. Le propriétaire a en effet enlevé les voitures mais depuis plus de nouvelles. Alain DE SANTINI explique qu'il a rencontré le propriétaire pour essayer d'accélérer les choses.

Jean Philippe BREARD regrette que la descente pour les piétons afin d'accéder au Coccimarket, n'ait pas été réalisée pendant l'installation des jeux pour les enfants. Joël BONNAFFOUX explique que la réalisation se fera dès que possible avec les barrières autour des jeux (coût : environ 3000€).

Jean-Phillipe BREARD demande également s'il est possible de remettre en place les réunions des Adjoints toutes les semaines. Joël BONNAFFOUX répond que l'on essaiera de réorganiser ces réunions.

Mylène SEIMANDO demande s'il est possible de mettre un lampadaire au niveau du parking du cimetière. Joël BONNAFFOUX demande à Philippe ZANNA de regarder si cela est envisageable. Elle informe aussi le conseil du mécontentement des bastidons concernant le radar.

Une personne du public informe le conseil que depuis l'arrivée du collège, beaucoup de déchets sont jetés au niveau du « Bary ». Joël BONNAFFOUX demande que l'on rajoute des poubelles.

Cette personne explique également que des véhicules mal stationnés bloquent quelquefois les rues.

Quelques infos :

Joël BONNAFFOUX donne la parole à Christine SPOZIO concernant les actions du CCASS pour les Fêtes de fin d'année. Les membres du CCASS ont pris la décision de faire des petit colis pour les personnes âgées de plus de 80 ans. Christine SPOZIO explique que cette action concerne 47 bastidons, que les gens ont été contents de recevoir ce petit présent et que ses rencontres ont été très agréables.

Christine SPOZIO explique également q' une collecte de jouet a été faite samedi dernier. Ces jouets seront répartis dans un premier temps auprès des familles du CCASS, puis au CLSH, aux « nounous » agréés et le reste donné à l'association La Tirelire des écoliers bastidons, au profit de l'école.

Monsieur le Maire termine par souhaiter de bonnes fêtes a toute l'assemblée.

La séance est levée à 21h15.

Monsieur le Maire

La secrétaire

Joël BONNAFFOUX

Mylène SEIMANDO